



Syndicat National
des Collèges et des Lycées

« défendons la liberté d'enseigner !! »

SPÉCIAL COLLÈGE

ANALYSES

Le collège unique, conçu en 1975, a échoué !

En dépit des réformes successives, le collège unique n'a pas su atteindre la mission qui lui était confiée : permettre à chaque élève d'aller au maximum de ses possibilités.

Ni la loi de refondation de 2013, ni l'un de ses avatars qu'est la réforme du collège 2016, ne constituent une réponse appropriée à cet état de fait.

Non seulement notre système ne parvient pas à faire réussir tous les élèves, mais il dérive progressivement vers la primarisation du collège, soit un retour de 50 ans en arrière !

*... ensemble,
prenons
le temps de
comprendre
ce que nous
faisons.*

NOUS CONTACTER : Siège national
Syndicat National des Collèges et des Lycées
13, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS
01.43.73.21.36 // sncl@wanadoo.fr

SPÉCIAL COLLÈGE

Analyses et propositions
du **Sncl** :

Sommaire

<i>La démarche du SNCL-FAEN</i>	<i>Page 4</i>
<i>Les caractéristiques et objectifs du collège unique</i>	<i>Page 5</i>
<i>Etat des lieux du collège unique</i>	<i>Page 6</i>
<i>Les raisons de l'échec</i>	<i>Page 9</i>
<i>Construire le collège pour tous</i>	<i>Page 11</i>
<i>14 propositions du SNCL-FAEN</i>	<i>Page 13</i>

La démarche du SNCL-FAEN

Depuis des années, le SNCL-FAEN s'alarme de **l'accumulation de témoignages convergents**, de professeurs, jeunes ou expérimentés, faisant état de **l'impossibilité d'exercer le métier d'enseignant** dans un nombre croissant de collèges. **L'hétérogénéité du niveau des élèves et l'abaissement des exigences officielles** amènent les enseignants à faire face à une situation **intenable** à l'intérieur du « collège unique ». A cela s'ajoute l'inflation du nombre des **incivilités** et des actes de violence dont les élèves sont les premières victimes mais qui n'épargnent pas les personnels.

Cela constitue, à nos yeux, depuis plusieurs années, un **changement radical** dans le mode d'appréhension du métier d'enseignant d'où l'urgence d'une **réponse adaptée** à des situations de plus en plus inédites sur le terrain.

Nos collègues sont également sensibles à la situation d'**élèves** qui, ayant perdu pied depuis longtemps **se désespèrent**, conscients qu'ils sont de s'enliser inéluctablement dans une spirale d'échec scolaire qui leur ôte **toute perspective d'avenir**.

Tous ces témoignages mettent en lumière l'incapacité de notre système éducatif à **prendre en charge certains élèves** éprouvant de grosses difficultés et à traiter le problème grave du **comportement des**

jeunes qui viennent au collège **contraints et forcés**, qui rejettent complètement l'Ecole et qui empêchent les autres de travailler parce qu'ils sont entrés dans un cycle redoutable : de **l'échec à la révolte puis à la violence**.

Dans leur majorité les **enseignants déplorent** souvent que les élèves n'éprouvant pas de difficultés soient **freinés, perdent souvent leur temps et s'ennuient** au collège.

Tous ces témoignages ne font que renforcer l'idée du caractère indispensable de **repenser le collège** autrement afin d'en **améliorer le fonctionnement et l'efficacité**, d'où **nos propositions**.

Dès l'an 2000, le SNCL-FAEN avait **dressé un «état des lieux» du collège unique**, 25 ans après sa création, puis procédé à une analyse sans complaisance de la situation. Il avait constaté que dans les faits **le collège unique créé en 1975 n'existait plus**. Celui-ci n'avait d'ailleurs jamais complètement trouvé son identité.

Alors que dire aujourd'hui ? Sinon que le collège dit « unique » a été au fil des ans transformé en un **«collège uniforme»**, laissant sur le carreau des cohortes d'élèves ! Et ce n'est certainement pas la mise en œuvre du **socle commun** et la **réforme** entrée en vigueur à la **rentrée 2016**, qui pourront apporter des réponses suffisantes à l'échec scolaire et à l'inégalité des chances.

Syndicat National des Collèges et des Lycées

Caractéristiques et objectifs du collège unique

L'avènement de la loi, en 1975, concrétisait près de 50 années d'évolutions marquées par l'échec global de **23 tentatives de réformes**. La dernière, le projet FONTANET, datant de 1973. Le SNC, dont notre syndicat est issu, avait été l'un des artisans les plus actifs de cette évolution.

Le «collège unique» se fixait alors pour objectifs de **supprimer les filières et de regrouper tous les enfants dans les mêmes classes des mêmes collèges pour opérer un brassage social**.

Ce brassage social était destiné à favoriser **l'égalité des chances** (l'un des objectifs forts de la loi de 1975).

Devant l'absence de résultats significatifs et pour tenir compte de l'évolution de la société, ces objectifs furent ensuite complétés par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 :

- **conduire tous les jeunes à la fin de la classe de 3e par des voies diversifiées**, y compris dans des classes de 4e et de 3e préparatoires rattachées à un établissement de formation professionnelle,
- **conduire avant l'an 2000 l'ensemble d'une classe d'âge, au minimum, au niveau du CAP ou du BEP.**

*La loi précisait en outre les **obligations des élèves** : l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études, **l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement** et de la vie collective des établissements.*



Etat des lieux du collège unique

1 **La suppression officielle des filières** constituait à la fois un abus de langage puisqu'il restait déjà à l'époque **deux filières** distinctes au collège : les classes de la SEGPA et les autres classes.

Elle constituait surtout une consternante hypocrisie puisqu'elle s'accompagnait, dans les classes hors SEGPA, de la **mise en place simultanée de filières déguisées**, encore plus injustes car s'opérant sur des critères sociaux et sur une bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif (choix de classes ou d'options rares, classes « CAMIF »,...).

Il faut noter que la mise en place de ces filières déguisées n'était pas l'apanage de quelques premiers cycles de lycées prestigieux mais se développait y compris dans des zones défavorisées pour tenter d'éviter le départ des meilleurs élèves. Ce phénomène déjà ancien s'est encore amplifié depuis.

C'était d'ailleurs la seule façon pour ces établissements de ne pas perdre les élèves moyens ou bons qu'ils scolarisaient encore et d'éviter le phénomène de ghettoïsation que ces départs allaient accentuer.

2 **Des classes totalement hétérogènes**, et de plus en plus ingérables, étaient à déplorer pour un nombre grandissant d'enseignants, les élèves les plus faibles s'enfonçant dans l'échec scolaire alors que les meilleurs perdaient en partie leur temps.

Tous les élèves ne peuvent progresser au même rythme, ni acquérir la totalité des mêmes savoirs.

Il faut permettre à chaque élève d'aller au maximum de ses possibilités en avançant à son rythme.

En outre, le système éducatif ne permet pas à un élève dont la maturité intervient tardivement de rattraper son retard, puisque aucun dispositif n'est prévu dans ce sens.

3 Le brassage social dans les mêmes établissements est de plus en plus contourné.

De multiples procédés étaient déjà utilisés par un nombre croissant de familles pour choisir le collège d'affectation de leur enfant : classes à thème, choix d'options rares, changement de domicile ou domiciliations fictives, etc.

Lorsque ces procédés échouent et lorsque les revenus de la famille le permettent, les élèves sont inscrits dans l'enseignement privé. Phénomène qui ne fait que s'intensifier aujourd'hui.

Les personnels des établissements publics se sentaient, comme ils se sentent

aujourd'hui encore, pris au piège puisque la volonté de respecter le principe de brassage social aboutissait en réalité au résultat inverse.

Même si cela déplaît, il faut constater que ce brassage est **de plus en plus partiel**, ce principe se heurtant à un autre de notre société : **la dualité scolaire**.

La concurrence entre **l'enseignement public et l'enseignement privé** est de plus en plus forte, au détriment du premier, particulièrement depuis la mise en place de la **réforme du collège de 2016**. Les dérogations dans l'application de la réforme notamment, laissées au privé sont en défaveur de l'enseignement public qui, lui, a l'obligation d'accueillir tous les jeunes sans exclusive.

4 L'objectif de conduire l'ensemble d'une classe d'âge au moins au CAP en l'an 2000, que nous approuvions, n'a pas non plus été atteint. Il ne l'est toujours pas aujourd'hui.

Les chiffres ministériels font toujours état actuellement de près de **100 000 jeunes quittant chaque année le système éducatif sans diplôme ou qualification** selon que le DNB est considéré ou non comme qualification. Certes, l'échec scolaire s'est lentement et progressivement réduit, mais il reste trop lourd au regard de ses conséquences sociales sur le chômage aggravé et persistant des «sans diplôme».

Alors, déjà nous pensions qu'atteindre cet objectif **était irréaliste**, tout comme l'est maintenant l'obligation de résultat faite à l'Ecole par la loi Peillon de 2013, à moins de finir par donner **systématiquement** un diplôme à tous les élèves puisque le nombre des jeunes déscolarisés augmente fortement.

Le Collège et le Lycée professionnel n'ont toujours pas la possibilité **d'obliger** les élèves qui rejettent l'institution scolaire sous toutes ses formes à travailler, et ce n'est certainement pas **l'interdiction du redoublement** (pour des raisons plus financières que pédagogiques) dans un premier temps, puis son assouplissement et **l'évaluation par compétence** qui vont relancer leur motivation !

5 La diversification des voies de formation au collège inscrite dans la loi d'orientation de 1989 s'était, à l'inverse, considérablement réduite.

La suppression du palier d'orientation en 5^e puis des classes de 4^e et de 3^e technologiques recentrait le Collège sur l'enseignement général, ce qui contribuait déjà à instituer une orientation basée seulement sur l'échec dans ces disciplines et contribuait à dévaloriser l'enseignement professionnel.

De plus, il existait encore des 4^e d'aide et de soutien, des 3^e d'insertion, des CLIPA, en petits nombres mais mal

connues des familles et même des personnels. En 2017, ces structures ont **totalemment disparu**.

Les dispositifs de «consolidation», de «remise à niveau» et de «soutien» mis en place peuvent certes aider des élèves lents ou rencontrant des difficultés légères ou passagères, mais **ils s'avèrent toujours incapables de permettre aux élèves éprouvant de grosses et persistantes difficultés de combler leurs lacunes**. Bien au contraire, il arrive parfois qu'au Collège **les écarts se creusent** encore.

Des résultats qui, malgré l'empilement de dispositifs divers **sans véritables moyens** d'accompagnement restent faibles, et provoquent inéluctablement une **démobilisation** totale des élèves.

6 Les mesures coercitives sous la présidence Sarkozy.

Ces mesures mises en place (signalement au Procureur de la République, suppression des allocations familiales) ont pu **obliger des élèves à franchir la porte du collège, mais l'institution ne peut contraindre, ni les élèves, ni leurs parents à assumer leurs obligations** pourtant explicitement prévues par la loi.

Le «collège unique» avec sa nouvelle réforme et son corollaire «le socle commun» ne constituent qu'un leurre

que l'Education nationale continue **d'entretenir** en réaffirmant des dogmes **inapplicables** alors que, dans le même temps, elle en organise elle-même la transgression, par réalisme le plus souvent.

Les dispositifs «relais» en sont une illustration.

Cette contradiction est de plus en plus mal vécue par les personnels qui en subissent directement et durement les conséquences, notamment sur leurs conditions de travail.

Les raisons de l'échec

Constatons d'abord que l'édifice créé par la loi de 1975 était très imparfait. En effet, si les élèves étaient rassemblés dans **les mêmes classes** des mêmes établissements, le législateur laissait sans solution les problèmes découlant de la multiplicité des corps professoraux et, pour certains d'entre eux, de **l'absence de formation adaptée** à ce cycle d'enseignement spécifique.

Nous déplorons qu'aucun progrès n'ait été réalisé depuis.

La deuxième raison réside dans les politiques successives de restrictions budgétaires qui ont entraîné une augmentation des effectifs des classes et une aggravation des conditions de travail pour les élèves et leurs enseignants.

La suppression du plafonnement à 24 élèves par classe fut la première étape de l'augmentation des effectifs.

Aujourd'hui, la «**dotation horaire globale**», insuffisante, oblige les chefs d'établissement à faire des sacrifices pédagogiques bien souvent **préjudiciables aux élèves** ainsi qu'aux **conditions de travail** des professeurs dans le cadre de la diminution de l'horaire d'enseignement dans de nombreuses disciplines (LCA, bilangues...). La DHG ne permet pas aux chefs d'établissement d'appliquer toutes les directives et recommandations officielles malgré la **diminution de**

l'horaire d'enseignement de certaines disciplines.

En Collège, **cette insuffisance empêche notamment la constitution de groupes à effectifs réduits** dans plusieurs disciplines et en aide personnalisée (AP) alors que les enquêtes démontrent que, pour de jeunes élèves, **ils favorisent la réussite scolaire.**

Ces restrictions budgétaires successives traduisent une gestion plus comptable que pédagogique du système éducatif. Elles aboutissent à **une uniformisation des structures pédagogiques** sur le modèle le plus économique, au mépris de l'intérêt des élèves. C'est ainsi que la dotation horaire spécifique des SEGPA est condamnée à disparaître pour être fondue dans la dotation générale du Collège, beaucoup plus malléable. Il a fallu la fermeté des interventions du SNCL-FAEN, notamment, pour s'opposer à cette fusion mais pour combien de temps encore ?

Les **restrictions budgétaires** sont également appliquées par les collectivités locales de plus en plus sollicitées. Ainsi, ces dernières privilégient **la construction de grands établissements ou agrandissent ceux qui existent.** Or, de trop grands collèges **renforcent l'anonymat** qui empêche certains élèves de s'épanouir et engendre **un sentiment d'impunité** favorisant **le développement de la violence.**

La troisième raison correspond à l'incapacité des décideurs politiques d'adapter le fonctionnement du Collège aux évolutions de la société ou d'assumer les conséquences nées de l'opposition entre les principes du collège unique d'origine et l'évolution de la société, laissant les personnels **désarmés** face à ces contradictions. Et ce n'est certainement pas la mise en œuvre défectueuse à tous les niveaux du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** qui peut permettre de régler les problèmes du Collège et d'améliorer les conditions d'exercice de nos collègues. Bien au contraire !

Alors qu'il aurait fallu **diversifier les démarches de formation** et les **structures d'accueil**, les «voies diversifiées» prévues lors de la création du collège unique ont progressivement **disparu**, pour des **raisons idéologiques et financières, ou se sont taries**. Les mesures d'individualisation et de soutien qui ont été instaurées en compensation et ont été remplacées par l'aide personnalisée en classe entière restent **sans effet** sur les élèves qui sont **en trop grande difficulté** pour en tirer bénéfice.

Le « **collège unique** » est devenu « **collège uniforme** », totalement inadapté à la diversité des élèves.

Le principe de scolarisation obligatoire dans les mêmes classes des mêmes établissements rend **quasiment inapplicable** l'imposition des obligations des élèves prévues par la loi d'orientation puisqu'ils **ne peuvent être exclus** de ces classes. Tout au plus peuvent-ils être déplacés dans un autre établissement.

Pire encore, **certaines décisions ont privé les personnels des quelques moyens dont ils disposaient pour faire respecter la discipline par les élèves.**

La quatrième raison doit être cherchée dans le **nombre croissant d'élèves qui accèdent au Collège sans maîtriser les outils de base des disciplines instrumentales** (lecture, écriture, modes opératoires). Leur nombre varie de 21 à 35 % selon les années et les sources.

*Comment et par quel miracle les enseignants du Collège qui n'ont **jamais été formés** pour l'apprentissage des disciplines instrumentales pourraient-ils réussir **seuls**, en un an ou deux, à raison de **quelques heures** de soutien par semaine, là où **des personnels formés** (instituteurs et professeurs des écoles) **assistés de spécialistes** constatent l'échec, après 5 années de travail et d'efforts ?*

Face à un Collège déstabilisé et pédagogiquement déstructuré, le réalisme doit plus que jamais prévaloir sur les dogmes.

Construire le collège pour tous au sein de l'École de la réussite

Si le collège unique n'est **plus adapté** aux caractéristiques et aux exigences de la **société française de ce début du XXI^{ème} siècle**, ce n'est pas par un retour global aux méthodes d'avant 1975, encore moins adaptées, que l'on améliorera la situation.

Ce n'est pas vers une refondation qu'il faut aller. Nous devons au contraire nous attacher résolument à reconstruire le Collège sur des bases nouvelles qui n'excluent pas le retour à certaines méthodes qui ont fait leurs preuves.

L'Ecole de la réussite constitue une **exigence morale** au regard de l'objectif de donner une qualification à chaque jeune.

Depuis la **loi d'orientation de 2013**, une pédagogie de cycle est instituée. Ainsi, au **cycle 3** (CM1 – CM2 – 6^{ème}), la sixième est **déconnectée** du Collège et ancrée sur l'école primaire. Nous refusons cette « **primarisation** » du Collège qui dénature nos métiers et remet en cause **l'unité** du second degré. Pour nous, l'articulation du Collège avec le Lycée, sous ses différentes formes, est donc tout aussi **essentielle** que la charnière École-Collège.

Élément central de la scolarité obligatoire, **le Collège doit prendre en charge tous les élèves qui en acceptent les règles**, mais de façon beaucoup **plus diversifiée** pour apporter une réponse pertinente à **leur extrême diversité**.



Cette diversification doit aller jusqu'à ce **qu'un élève administrativement rattaché à un collège puisse suivre une partie de sa scolarité en dehors de ses murs.**

Dans un souci d'efficacité et d'égalité, la Nation doit se fixer des **orientations ambitieuses** pour l'Ecole de la République, **adaptées aux exigences de la société actuelle et empreintes de pragmatisme.**

C'est à la Nation, au travers de ses représentants, d'assurer la cohérence **d'objectifs crédibles** assignés au système éducatif.

Il ne s'agit donc pas simplement de juxtaposer un ensemble de mesures techniques pour donner un petit «coup de jeune» à notre système éducatif, mais de **définir des orientations globales, structurées et complémentaires, pour ses différents niveaux.**

Pour que ces orientations soient largement partagées et pour mettre en phase décideurs politiques, personnels et usagers, on ne peut faire l'économie **d'un débat national sur le Collège.**

Parce que le rôle de la famille et de l'Ecole sont complémentaires, ce débat doit associer largement les **représentants des personnels et des usagers du système éducatif** pour éviter les incompréhensions, les prises de position doctrinaires ou inapplicables comme cela a été trop souvent le cas dans le passé.



*La réforme ambitieuse du Collège dont le SNCL-FAEN demande la mise en œuvre doit donc déboucher sur des **mesures novatrices s'articulant autour de grandes orientations que nous détaillons dans le chapitre suivant.***

Les propositions du SNCL-FAEN

1

ASSOUPLIR LES DURÉES DE SCOLARITÉ.

L'objectif du système éducatif consiste à **conduire chaque jeune au maximum de ses possibilités** c'est à dire avec l'objectif d'au moins un CAP. Cela nécessite une obligation de moyens, mais ne saurait constituer une obligation de résultats de toute façon inapplicable.

Dans ce cadre, **la durée de la scolarité peut être prolongée au-delà de 16 ans** dès lors que l'élève en fait la demande et qu'il respecte les règles de fonctionnement de la communauté éducative. Les années non utilisées par un jeune lui ouvrent droit à reprise ultérieure d'études (ce point est développé dans le texte de l'orientation n° 10 en page 18).

Cette scolarité obligatoire « extensible » constitue la première étape d'une formation pouvant ou devant désormais être complétée à différentes périodes de la vie active. Durant cette prolongation, la gratuité de l'enseignement sera assurée.

En revanche, le SNCL-FAEN n'est pas favorable à rendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, ce qui aurait pour conséquence de maintenir deux ans de plus dans les établissements des jeunes déjà en rejet complet du système éducatif.

La durée de la scolarité se répartit obligatoirement sur trois types d'établissements, et pourrait alors se décomposer ainsi :

- **l'Ecole élémentaire, durée de 5 à 6 ans**, les élèves accèdent au Collège entre 10 et 12 ans ;
- **le Collège, durée de 4 à 5 ans**, les élèves accèdent au Lycée entre 14 et 17 ans ;
- **le Lycée, durée de 2 à 4 ans**, 2 ans correspondant à certaines formations CAP ou BEP).

La durée de la scolarité doit s'adapter aux besoins et aux potentiels de l'élève, non l'inverse.

2 À CHAQUE NIVEAU, SON OBJECTIF CLAIR D'ACQUISITION

Un objectif prioritaire est assigné pour chaque type d'établissement :

- **pour l'Ecole élémentaire**, l'acquisition des connaissances instrumentales de base (lecture, écriture, expression orale, modes opératoires),
- **pour le Collège**, la consolidation et l'approfondissement des connaissances, l'apprentissage du travail autonome et la préparation aux grands choix d'orientation,
- **pour le Lycée**, sous ses différentes formes, la différenciation de l'orientation, la préparation de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études.

Il faut noter que la réussite au Collège et au Lycée dépend étroitement du parcours scolaire antérieur même si d'autres éléments entrent en ligne de compte.

Dans chaque type d'établissement l'essentiel de l'horaire d'enseignement et d'éducation **sera consacré à la réalisation des objectifs prioritaires**. Ces objectifs seront déclinés en un ensemble de savoirs et savoir-faire nécessaires soit à la poursuite des études dans le type d'établissement qui suit, soit à l'exercice d'un métier.

Un bilan des acquisitions des élèves sera effectué à intervalles réguliers, et **de véritables actions de remédiation seront déclenchées sans délai**.

Le temps supplémentaire passé à l'Ecole élémentaire par un élève sera utilisé pour lui faire acquérir, dans des **groupes à effectifs très réduits**, les notions de base des disciplines

3 ENTRETENIR LE GOÛT DE L'EFFORT

Les élèves qui n'éprouvent pas ou que peu de difficultés et qui constituent encore la majorité dans de nombreux établissements, sont scolarisés dans des classes totalement hétérogènes qui freinent le plein développement de leurs potentiels.

Pour ces élèves, il faut refaire une priorité de cultiver leur intérêt, entretenir leur goût de l'effort en proposant à ceux qui le souhaitent divers approfondissements et des options plus nombreuses.

4 INVENTER DE NOUVELLES PASSERELLES ENTRE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET COLLÈGE

Lorsque, malgré les dispositifs évoqués précédemment, un élève a accompli la durée maximale de la scolarité en École élémentaire, **y compris l'année supplémentaire de rattrapage intense** en groupes à effectifs réduits, sans avoir les prérequis indispensables à une scolarité au Collège, **il sera néanmoins pris en charge en Collège.**

Après avis d'une commission (à l'échelon départemental par exemple) pluriprofessionnelle (psychologue, assistant social, médecin scolaire, enseignants) et présidée par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), l'élève sera placé dans l'une des classes suivantes :

- **Dans une classe semi-hétérogène** pour les élèves ayant des difficultés dont la persistance aggrave l'acuité.

Dans la ou les disciplines instrumentales dans laquelle ou lesquelles des carences persistent, **l'élève suit alors un enseignement spécifique** en groupes homogènes à effectifs très réduits et à la place des heures d'enseignement de la ou des disciplines correspondantes de sa classe. Il est pris en charge par des enseignants du second degré spécialement formés et s'appuyant sur une équipe pluriprofessionnelle composée notamment de personnels sociaux et de santé.

- **Dans une SEGPA** pour les élèves qui éprouvent **les plus lourdes difficultés scolaires** et qui présentent des perturbations sur le plan de l'efficience intellectuelle.

Les enseignants de la SEGPA conserveront leur formation spécifique mais seront intégrés dans un corps de personnels du second degré. L'intégration de la SEGPA dans le Collège sera développée, avec les moyens fléchés.

5 DIVERSIFIER LES PARCOURS DE FORMATION

On ne peut donner un haut niveau de formation générale ou une qualification professionnelle à chaque élève **qu'en diversifiant les parcours** de formation en Collège.

On ne peut prendre en charge des élèves de niveaux aussi différents et traiter avec succès des difficultés aussi

diverses par des méthodes d'enseignement quasiment uniformes et quelques heures de « soutien ». **Il faut tenir compte de la personnalité, des compétences des élèves** pour susciter et développer **leur motivation.**

Seuls des enseignants formés à cet effet et disposant de personnes «ressource» appartenant à différentes professions peuvent y parvenir.

6 SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS

Pour fonctionner convenablement, le système éducatif doit avoir les moyens (matériels, financiers et humains) lui permettant d'atteindre les objectifs ambitieux qui lui sont assignés.

Les dotations horaires des établissements doivent être calculées non en application de règles technocratiques mais, en fonction des besoins pédagogiques réels des collèges, en intégrant notamment le nombre des élèves en grande ou très grande difficulté et les moyens supplémentaires que leur prise en charge nécessite. Les SEGPA conservent **leur dotation spécifique**.

Ces besoins pédagogiques réels seront définis par les horaires officiels des différents niveaux, pour tous les enseignements obligatoires. **Ils seront calculés sur la base de 24 élèves maximum par classe qui constitue pour le SNCL-FAEN le maximum acceptable** et permettront de constituer des groupes à effectifs plus réduits, dont on sait qu'ils favorisent la réussite scolaire. En outre, un large choix d'options sera proposé aux élèves.

Les contenus des programmes devront être à la portée de la grande majorité des élèves.

Parallèlement, **il faut augmenter sensiblement le nombre des nouveaux enseignants recrutés** pour faire face à l'augmentation globale de la charge de travail qu'une véritable réforme du Collège entraînera, s'ajoutant aux nombreux départs en retraite programmés.

Les responsables politiques doivent en effet comprendre qu'un système éducatif ayant pour objectif de **conduire chaque élève au moins au CAP coûte plus cher** qu'un enseignement élitiste qui fonctionne comme une tour de distillation fractionnée en rejetant dans la vie active, bien avant la fin du Collège, des dizaines de milliers de jeunes sans qualification.

Le système éducatif constitue avant tout un investissement qui s'avère toujours rentable à long terme, tant l'inadaptation professionnelle et sociale coûte cher au contribuable, même si ce sont d'autres lignes budgétaires.



7 REDÉFINIR LES PROGRAMMES

Il sera procédé à **une réforme des programmes** alliant actualisation des contenus, allègement, harmonisation intra et inter disciplinaire, mise en synergie des disciplines sur l'ensemble de la scolarité.

Des **programmes noyaux** nationaux dont les contenus doivent être acquis par tous les élèves seront définis à **l'intérieur des programmes officiels**.

Les élèves qui n'éprouvent pas ou que peu de difficultés approfondiront l'ensemble du programme afin que le système éducatif leur permette de développer toutes leurs potentialités.

8 AMÉLIORER L'ORIENTATION

La **préparation aux grands choix d'orientation** nécessite que les élèves aient une idée précise des différentes voies de formation qui s'offriront à eux après le Collège et de leurs débouchés actuels.

Pour toutes ces raisons, **on multipliera progressivement, dès la classe de 5^{ème}, les présentations (telles que les conférences, vidéo, etc.) des différentes voies de formation**, les visites de Lycées professionnels, technologiques et d'enseignement général, d'entreprises.

Les élèves peu ou pas intéressés par l'enseignement général mais qui expriment une motivation pour la voie professionnelle pourront, dès la classe de 5^{ème}, effectuer des **stages de sensibilisation dans une formation professionnelle de LP**.

A l'issue de la classe de 5^{ème}, **les élèves motivés volontaires** pourront, tout en **conservant leur statut de collégien**, accéder à une 4^{ème} de

découverte professionnelle 6 heures implantée en lycée professionnel. S'il s'avérait que cette formation ne corresponde pas à leurs attentes, ils pourraient alors regagner leur collège d'origine tant qu'ils n'auraient pas atteint l'âge de 16 ans, bénéficiant ainsi **d'un véritable « droit à l'essai »**.

Ils pourraient ensuite intégrer une 3^{ème} « découverte professionnelle 6 heures » puis choisir un baccalauréat professionnel ou un CAP organisé par unités capitalisables leur permettant d'acquérir à leur rythme une qualification diplômante.

A la fin de la classe de 5^{ème}, ou de 4^{ème} les élèves motivés et dont la famille en aura fait la demande pourront être orientés vers une formation de Lycée professionnel. S'il s'avère que cette formation ne correspond pas à leurs attentes et s'ils le souhaitent **ils pourront retourner à la rentrée scolaire suivante dans leur collège d'origine** (tant qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 16 ans). Dès le Collège, il faut établir **des passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel**.

9 RÉPONDRE AU REFUS SCOLAIRE

Pour fonctionner convenablement, le système éducatif doit avoir les moyens (matériels, financiers et humains) lui permettant d'atteindre les objectifs ambitieux qui lui sont assignés.

Les jeunes en situation de refus scolaire et qui ne respectent pas les obligations faites aux élèves **doivent être scolarisés dans des structures adaptées créées en nombre suffisant** jusqu'à ce que leur niveau et leur comportement permettent **une insertion** profitable à tous, dans un collège ou un lycée.

C'est la seule façon de **concilier obligation scolaire pour tous et droit de chaque élève** à suivre une scolarité profitable pouvant le conduire au maximum de ses possibilités.

De plus, la lutte contre la déscolarisation ne passe pas seulement par **la contrainte** mais aussi par **la diversification des modalités**, des structures et des établissements d'accueil.

C'est pourquoi les élèves en situation de refus du système scolaire d'enseignement général et professionnel pourront, sur leur demande et à partir de l'âge de 14 ans, choisir une **formation en alternance sous statut scolaire combinée ou non avec un dispositif type relais**. Ils disposeront alors **d'un droit de reprise de leurs études** pour une durée au moins égale à celle restant à courir jusqu'à leur 16^{ème} anniversaire.

A leur demande, **ils pourront réintégrer leur collège d'origine** ou un lycée professionnel dès lors qu'ils apporteront la preuve de leur motivation et qu'ils respecteront les obligations faites aux élèves par la Loi.

On veillera à ce que les élèves soient réintégrés dans des classes et structures correspondant dans toute la mesure du possible à leur niveau et à leur âge.

Le refus persistant d'assumer les obligations contenues dans la Loi entraînera le placement dans un dispositif adapté, hors du Collège ou du Lycée professionnel.

10 CESSER DE DÉVALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'orientation doit s'effectuer sur des critères positifs de motivation et de compétences. L'enseignement des disciplines permettant d'exprimer des qualités différentes de celles révélées par les disciplines d'enseignement général doit donc être développé.

En effet, un niveau faible dans

18

Les disciplines d'enseignement général n'induit pas obligatoi-

rement des compétences inversement proportionnelles dans des disciplines plus professionnelles. **Un élève ne devrait donc pas être orienté contre sa volonté vers une formation professionnelle** qui ne correspondrait pas forcément davantage à ses aptitudes.

Dès lors, choisi sur des critères de motivation et de compétences, **l'enseignement professionnel cessera d'être considéré comme une voie de relégation et ses diplômes seront valorisés.**

11 REPENSER LE RATTRAPAGE

Les élèves éprouvant des difficultés plus lourdes et persistantes au cours de leur scolarité en Collège seront pris en charge, dans le Collège, par des enseignants spécialement formés s'appuyant sur une équipe pluriprofessionnelle dont la composition a été définie précédemment.

Le temps supplémentaire ainsi éventuellement passé en Collège au-delà des quatre ans de base ne consisterait pas, sauf exception, en année(s) de redoublement d'une classe. Il sera consacré à un rattrapage intensif des lacunes subsistant parmi les

connaissances indispensables à la poursuite de la scolarité dans l'un des types de Lycée.

Pour une efficacité maximale le rattrapage s'effectuera dans des groupes à effectifs très réduits et selon une pédagogie adaptée à l'âge de ces élèves.

Les élèves qui choisissent une orientation en Lycée professionnel à la fin de la classe de 5^{ème} ou de 4^{ème} pourront bénéficier d'un dispositif de rattrapage similaire si leur niveau le nécessite.

Ainsi, la réduction des inégalités ne sera plus virtuelle mais bien mieux assurée.



12 UN COLLÈGE À TAILLE HUMAINE

Il faut recréer, pour les élèves et les personnels de bonnes conditions matérielles de travail et de sécurité, conditions indispensables à une scolarité profitable.

Dans ce but, les Conseils départementaux construiront **des collèges à « taille humaine »** adaptés à l'âge des jeunes

adolescents qu'ils accueillent. La norme de **600 élèves** maximum sera retenue. Nous demandons que les salles de classe puissent accueillir **un maximum de 24 élèves**.

Les établissements trop importants seront partitionnés et les secteurs scolaires seront progressivement modifiés pour que les collèges dont l'effectif est supérieur à 600 atteignent rapidement cette norme.

13 LA NÉCESSAIRE QUESTION DU BRASSAGE SOCIAL

Le «brassage social» demeure un principe républicain essentiel qui prépare l'insertion sociale et professionnelle. Sachant qu'il est de plus en plus illusoire de vouloir l'imposer en raison de l'existence même de l'enseignement privé, **tout doit donc être fait pour le favoriser.**

Le renforcement de la sécurité dans les établissements, la scolarisation dans des structures adaptées des jeunes en situation de refus scolaire, la mise en place de **classes semi-hétérogènes** liées aux dispositifs lourds de rattrapage, une **répartition plus équitable** des langues vivantes, des langues régionales, des

langues anciennes et des options rares, la **mise en valeur des réussites constatées** sont seules susceptibles de faire baisser le nombre des demandes de dérogation et des départs vers l'enseignement privé.

Il faut également favoriser la **nomination, dans les établissements actuellement les plus difficiles, de personnels motivés et volontaires**. Ce volontariat devra être suscité par l'attribution d'avantages qui seront attribués en moyens supplémentaires et non au détriment des autres personnels. On évitera ainsi les effets très souvent désastreux de l'affectation autoritaire de jeunes collègues sans expérience sur les postes les plus difficiles.

Visitez notre site internet :

www.sncl.fr

14 FAIRE CONFIANCE AUX ENSEIGNANTS

Les enseignants du Collège, comme ceux des Ecoles et ceux des différentes sortes de Lycées, ont en leurs mains de nombreuses clefs pour amplifier la réussite de leurs élèves, **pour peu qu'on les laisse faire et qu'on cesse de brider leur autonomie** ou de grignoter leurs emplois du temps à coups de réunions chronophages et de mesures inutiles !

Afin d'optimiser leurs forces, ils doivent être spécialement formés et mieux assumer les spécificités de leur mission dans le type d'établissement où ils exercent.

Cet aspect essentiel a trop longtemps été négligé : on n'enseigne pas au collège comme on enseigne au lycée !

Dans tous les cas, la professionnalisation du métier sera renforcée.

Par ailleurs, **la concertation des enseignants**, indispensable à tout travail en équipe ainsi qu'à la mise en place rapide d'actions de soutien et à l'intervention efficace d'équipes pluri-professionnelles, **doit être intégrée dans l'obligation actuelle de service des professeurs** et non reléguée au rang d'extra.

Il en sera de même de l'heure de vie de classe et du suivi des élèves (entretien individualisé d'orientation, PPRE, etc).

Le service des enseignants certifiés devrait ainsi être de **15 heures de cours devant élèves** et d'études dirigées, et de 3 heures de concertation, d'heure de vie de classe et de suivi individualisé des élèves.

Le service des professeurs agrégés enseignant en Collège, pourrait quant à lui être aménagé de façon à permettre l'intégration de la concertation dans leur service actuel de 15 heures en présence des élèves.



Conclusion

Ces analyses et propositions ne prétendent pas à l'exhaustivité. Elles sont formulées par des enseignants qui, au quotidien, vivent les attentes et la diversité croissante de leurs élèves. Des enseignants qui constatent la difficulté de plus en plus grande d'exercer leur métier et qui mesurent chaque jour les ravages que l'absence de mesures adaptées provoque.

Les enseignants de Collège sont **en majorité opposés** à la réforme du **Collège de 2016** parce qu'elle est le reflet d'une idéologie **largement dépassée**. Elle cache plusieurs objectifs non avoués parmi lesquels: masquer **les renoncements successifs** à faire réussir tous les élèves, **augmenter** par la polyvalence et l'interdisciplinarité, la refonte des statuts, majorer **le temps de présence** des professeurs dans les établissements, remplacer l'enseignement **d'une discipline** par une « co-animation » transversale...

Certaines de nos propositions vont à contre-courant de bien des

dogmes ou d'idées à la mode. Elles seront donc considérées par certains comme « pédagogiquement inadaptées » ou « politiquement incorrectes ». Mais l'important n'est pas là.

Notre démarche est exclusivement guidée par un triple objectif : **améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation dispensées aux élèves, le fonctionnement du service public d'éducation** pour assurer sa pérennité et son développement, **les conditions de travail** des élèves et enseignants pour leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Il faut avoir le courage d'ouvrir le dossier et vite, de débattre publiquement et honnêtement dans l'intérêt des jeunes qui nous sont confiés et qui constituent l'avenir de notre pays, notre avenir.

***Vous êtes d'accord avec
nos propositions ?***

AIDEZ-NOUS À LES DÉFENDRE



The screenshot shows the website of SNCL-FAEN. At the top, there is a search bar and a navigation menu with links: HOME, NOS REVENDEMENTS, NOS DOSSIERS, NOS PUBLICATIONS, SECTIONS ACADEMIQUES, CONTACTS, SPECIAL TZR. Below this is another row of links: SPECIAL CONTRACTUELS, SPECIAL STAGIAIRES, RÉFORME COLLÈGE, ALERTE INFO !, PUBLICATIONS ACADÉMIQUES. The main content area features an article titled "ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ETRANGER : ET DEMAIN ?" with a globe image. The article text discusses the commitment to French education abroad and the current challenges. A sidebar on the right contains sections: NOS DOSSIERS (with a link to TZR, Contractuels, stagiaires : nos documents spéciaux), NOS PUBLICATIONS (with a link to SNCL INFOS 2016/2017 - N° 12), RÉFORME COLLÈGE, ALERTE INFO ! (with a link to Combattre la réforme : témoignage 1), and a large "J'ADHÈRE !" button with the SNCL logo. Below the button is a link for "NOTRE FÉDÉRATION".

**Rendez-vous sur : www.sncl.fr,
puis cliquez ici pour adhérer !**

***NOUVEAU ! Paiement possible en ligne
directement par carte bancaire.***

Vous êtes d'accord avec nos propositions ?

AIDEZ-NOUS À LES DÉFENDRE

Les syndicats d'enseignants de l'Éducation nationale sont des outils de défense créés par des enseignants, gérés par eux, pour défendre l'enseignement, les enseignants et le service public d'éducation.

Chaque enseignant doit s'informer pour faire valoir ses droits et connaître ses devoirs. Il peut à tout moment avoir besoin de conseils, d'un soutien ou d'être directement défendu.

En toute autonomie : c'est le rôle que s'assigne le SNCL-FAEN syndicat indépendant à la fois du pouvoir, des partis politiques et des différents groupes de pression.

Votre cotisation syndicale vous permet de bénéficier de services et d'exprimer votre solidarité avec les autres membres de la profession.

Vous bénéficierez également d'un crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation. Celle-ci permet au SNCL-FAEN de fonctionner en totale indépendance financière.

Pour adhérer, remplissez la **fiche d'adhésion** sur notre site internet et adressez-la avec votre règlement à la section SNCL-FAEN de votre académie ou au siège national :

SNCL-FAEN
13 avenue de Taillebourg
75011 PARIS

NOUVEAU ! Paiement possible en ligne directement par carte bancaire.

Dans un contexte difficile où tout est mis en œuvre pour éliminer les syndicats indépendants de la scène des négociations, nous avons plus que jamais besoin de vous, pour continuer à vous défendre et à faire entendre notre voix, dans le seul intérêt des personnels et des élèves.

**Ne vous contentez
plus d'approuver,
rejoignez-nous !**

